Séance de la Commission préparatoire

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Protocol**

Zeitschrift: **Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft = Actes de la Société Helvétique des Sciences Naturelles = Atti della Società Elvetica di Scienze Naturali**

Band (Jahr): **82 (1899)**

PDF erstellt am: **28.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

PROCÈS-VERBAUX

I

Séance de la Commission préparatoire

le 31 juillet, à 5 heures du soir, à l'Hôtel Terminus
à Neuchâtel.

Présidence de M. le Dr M. de Tribolet, professeur, président annuel.

Sont présents:

A. Comité annuel.

MM. Dr M. de Tribolet, professeur, président, Neuchâtel.
» Dr O. Billeter, » vice-prés., »
» Dr H. Rivier, » secrétaire, »

B. Comité central.

MM. Prof. Dr C.-F. Geiser, président, Küssnacht-Zurich.
» Dr A. Lang, vice-président, Zurich.
» Dr C. Schröter, secrétaire, Zurich.
» Dr A. Kleiner, Zurich.
Mlle F. Custer, caissier, Aarau.

C. Anciens présidents annuels et anciens membres du Comité central, présidents des Commissions, délégués des Sociétés cantonales et des Sections permanentes.

Argovie :	MM. Dr H. Fischer-Sigwart, Zofingue.
Bâle :	Prof. Dr E. Hagenbach-Bischoff.
	» Dr K. Von der Mühl.
	» Dr F. Zschokke.
	Dr H. Veillon.
Berne :	Prof. Dr Ed. Fischer.
	» Dr Th. Studer.
	Dr Steck, bibliothécaire.
Fribourg :	M. Musy, professeur.
	H. Cuony, pharmacien.
	A. Gremaud, ingénieur cantonal.
Genève :	Édouard Sarasin.
Neuchâtel :	Dr O. Billeter, professeur.
	F. Tripet, professeur.
Vaud :	Dr F.-A. Forel, prof., Morges.
Valais :	P.-M. de Riedmatten, prof., Sion.
Zurich :	J. Escher-Kündig, Zurich.
	Dr Rob. Keller, recteur, Winterthur.
	Prof. Dr Julius Weber, »

Délibérations.

---

1. M. le Président du Comité annuel souhaite la bienvenue aux membres du Comité central et aux délégués présents, et déclare la séance ouverte.

2. Sur la demande de M. de Tribolet, MM. Louis Favre et Paul Godet, professeurs à Neuchâtel, seront proposés comme présidents d'honneur de la session.

3. Le rapport du Comité central sur l'exercice 1898-99, présenté par M. le prof. Geiser, président, est lu et approuvé.

4. M. F.-A. Forel demande, en son nom et au nom de MM. Heim et Maurer, que la Société appuie une demande au Conseil fédéral de subventionner la Commission météorologique fédérale, pour l'exploration de l'atmosphère au moyen de ballons-sondes. Cette proposition, appuyée par M. Hagenbach, sera présentée, avec préavis favorable, à l'Assemblée générale.

5. Au nom du Caissier, M. Schröter présente les comptes de la Société. Ils ont été examinés par le Comité central et par trois personnes désignées à cet effet par le président annuel: MM. F. Tripet, professeur, Alf. Bellenot, ingénieur, et G. de Coulon. Sur le rapport de ces vérificateurs, les comptes sont approuvés et il sera proposé à l'Assemblée générale d'en donner décharge au Caissier avec remerciements.

6. Il est recommandé au Comité annuel de rendre les membres de la Société attentifs au paragraphe 3 du Règlement pour l'impression des Actes et de les prier de s'y conformer pour les comptes-rendus de leurs communications.

7. Le rapport de la Bibliothèque est présenté et approuvé. La vérification des comptes en a été faite par la Société bernoise des Sciences naturelles. Un crédit de 1000 francs pour l'exercice 1899-1900 sera proposé à l'Assemblée générale. A la place de M. le Dr Fr. Lang (Soleure), décédé, la Commission de la Bibliothèque propose de nommer membre M. F.-A. Forel (Morges). Approuvé.

8. Le rapport de la Commission des Mémoires est présenté et adopté avec ses conclusions.

9. Le rapport de la Commission du prix Schlæfli est approuvé, ainsi que la proposition d'accorder le double prix de 1000 francs à l'auteur du travail

désigné par l'épigraphe: *Natura in minimis maximo miranda*. Il est donné connaissance du sujet de concours proposé pour 1901. A la place de M. Ch. Soret (Genève), démissionnaire, la Commission propose de nommer membre M. F.-A. Forel (Morges). Approuvé.

10. Les rapports des Commissions géologique, géodésique, sismologique, limnologique, des tourbières, des rivières, des glaciers et cryptogamique, sont adoptés, ainsi que les demandes de crédits suivantes:

Commission	sismologique	Fr. 100
»	limnologique	» 150
»	des rivières	» 100

Appuyée par le Comité central, la Commission cryptogamique demande un crédit de 1200 fr. au Conseil fédéral. La Commission limnologique propose de s'adjoindre comme nouveau membre M. F.-A. Forel (Morges). Approuvé.

11. M. le Président du Comité central fait part des deux propositions qu'il compte faire à l'Assemblée générale, concernant: une allocation de 300 fr. à accorder au Bibliothécaire et une autorisation de reviser les Statuts. Adopté.

12. La Société des Sciences naturelles des Grisons offre d'organiser la session de 1900. Elle propose comme président annuel M. le Dr P. Lorenz, à Coire, et demande qu'on réserve le choix de la localité du canton où aura lieu la session. Adopté avec remerciements.

13. Une liste de présentation de 38 candidats est approuvée.